



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 29 juin 2016

DECISIONS

Fabrice CATALA (U.S. COLOMIERS RUGBY) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 750 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Fabrice CATALA pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Pierre CHOINARD (U.S. DAX RUGBY LANDES) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Pierre CHOINARD pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Arthur CHOLLON (SPORTING CLUB ALBIGEOIS) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 000 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Arthur CHOLLON pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Maxime DELONCA (U.S. DAX RUGBY LANDES) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Maxime DELONCA pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Sébastien GIORGIS (RACING CLUB NARBONNE MEDITERRANEE) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Sébastien GIORGIS pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Paul LAFFONT (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un blâme** à l'encontre de M. Paul LAFFONT pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Iuri NATRIASHVILI (RUGBY CLUB TOULONNAIS) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € dont 1 000 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Iuri NATRIASHVILI pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Sébastien ORMAECHEA (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Stade Montois Rugby du 28 mai 2016 comptant pour les demi-finales de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Sébastien ORMAECHEA.

MONTPELLIER HERAULT RUGBY / CASTRES OLYMPIQUE : A l'occasion de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Castres Olympique du 12 juin 2016 comptant pour les barrages de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **5 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* » à l'encontre de chacun des deux clubs.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

